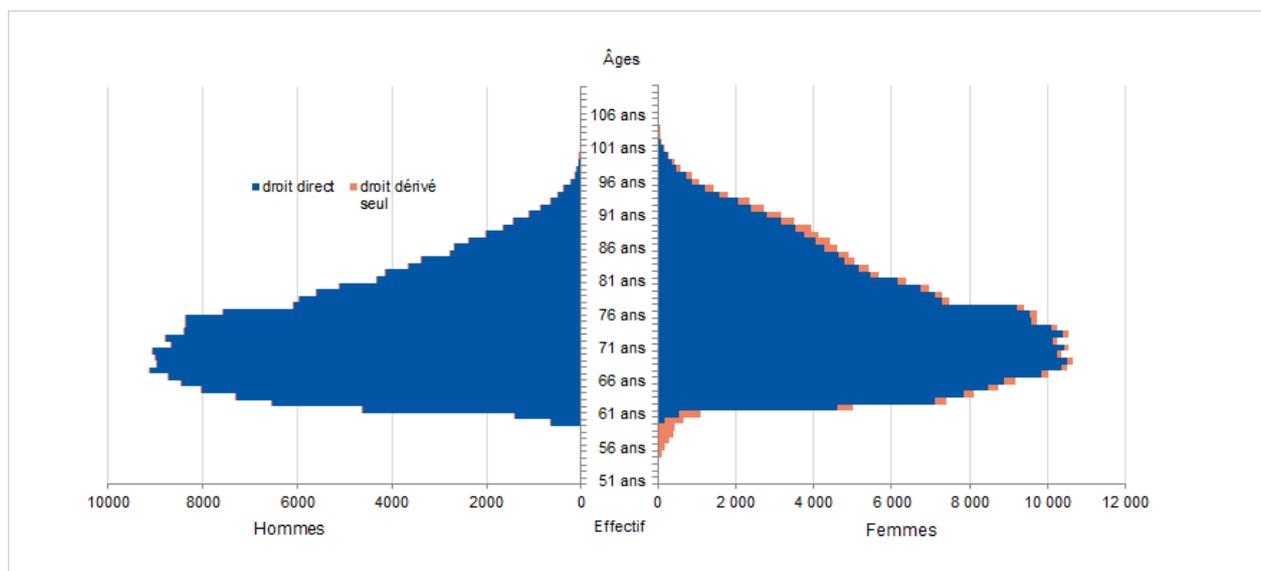


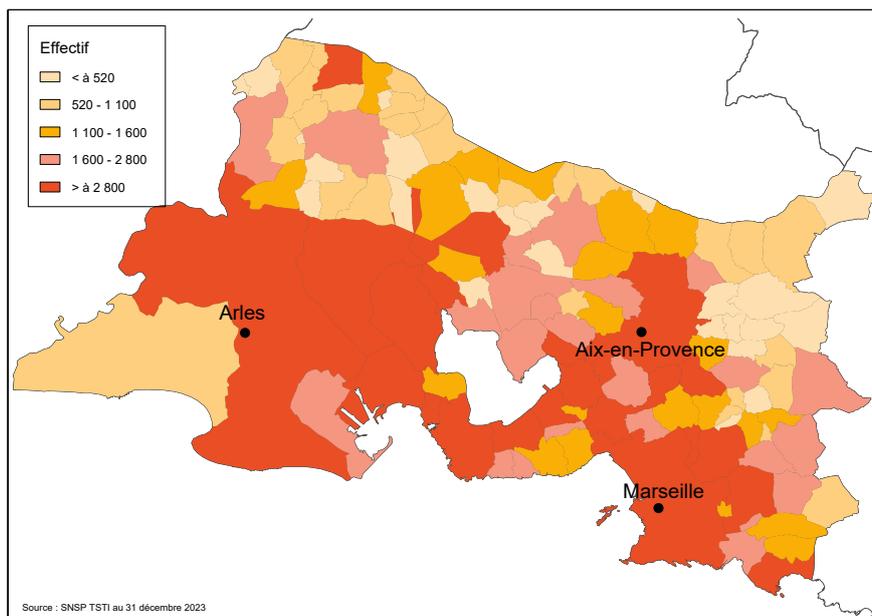
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	10 976	16 208	27 184
Droits directs (retraites personnelles)	10 290	11 147	21 437
Droits dérivés (retraites de réversion)	686	5 061	5 747
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	1 788	2 072	3 860
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 519	446	1 965
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,7 ans	64,0 ans	63,8 ans
Droits dérivés	75,5 ans	74,4 ans	74,6 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	187 323	238 325	425 648
Retraités percevant un droit direct seul	182 054	170 873	352 927
Retraités percevant un droit dérivé seul	500	11 186	11 686
Retraités percevant les deux à la fois	4 769	56 266	61 035
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	8,6%	7,7%	8,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	26 773	8 173	34 946
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,3 ans	75,7 ans	75,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	971 €	735 €	839 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,7%	46,0%	34,6%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Marseille</b>			
Nombre total de retraités	69 081	92 741	161 822
Retraités percevant un droit direct seul	66 912	66 197	133 109
Retraités percevant un droit dérivé seul	183	4 360	4 543
Retraités percevant les deux à la fois	1 986	22 184	24 170
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	14,9%	11,6%	13,0%
<b>Aix-en-Provence</b>			
Nombre total de retraités	11 691	15 685	27 376
Retraités percevant un droit direct seul	11 472	11 895	23 367
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	694	716
Retraités percevant les deux à la fois	197	3 096	3 293
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	8,2%	6,0%	7,0%
<b>Arles</b>			
Nombre total de retraités	5 302	6 775	12 077
Retraités percevant un droit direct seul	5 131	4 762	9 893
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	381	396
Retraités percevant les deux à la fois	156	1 632	1 788
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	8,2%	8,2%	8,2%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".